

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2024

Convocation du 29 mars 2024

Excusés: C SABY (procuration à M BEYNIER), N BOYER (procuration à S ROCHE), L MEDIC (procuration à C.DURASTEL)

Absent : F ALLIROL

Secrétaire de séance : M BEYNIER

Président de séance : B COUDERT

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Approbation compte de gestion et comptes administratifs 2023 de la commune, de la station -service et du lotissement

BUDGET PRINCIPAL : Commune de SAINT PRIVAT D'ALLIER

Réalisations de l'exercice 2023

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	127 702.71	566 666.51
Dépenses	70 441.21	432 684.73
Résultat de l'exercice	57 261.50	133 981.78

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2022	57 261.50	133 981.78
Report de l'exercice N-1	244 437.93	
Résultat de clôture 2022	301 699 .43	133 981.78

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat en recettes d'investissement au BP 2024 soit 133 981.78

Réalisations de l'exercice 2023 station-service

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	8251.00	209 828.67
Dépenses	6311.00	209 497.11
Résultat de l'exercice	1940.00	331.56

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2021	1940.00	331.56
Report de l'exercice N-1	13 780.53	- 6735.10
Résultat de clôture 2022	15 720.53	- 6403.54

AFFECTATION DES RESULTATS : le déficit de résultats est reporté en dépenses fonctionnement au BP 2024 soit – 640.54

Réalisations de l'exercice 2023 lotissement le villard

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement
Recettes		
Dépenses		
Résultat de l'exercice		

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2022		
Report de l'exercice N-1	- 7 325.30	
Résultat de clôture 2022	- 7 325.30	

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Après délibération le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe foncière bâti : 30.98% Taxe foncière non bâti : 42.26% et taxe d'habitation 7.71 %

Les budgets primitifs 2024 sont approuvés :

- COMMUNE 2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	595 123 €	595 123 €
Section d'investissement	1 118 270 .21 €	1 118 270 .21 €
TOTAL	1 713 393.21 €	1 713 393.21 €

- BUDGET STATION SERVICE 2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	247 404.54 €	247 404.54 €
Section d'investissement	23 971.53€	23 971.53€
TOTAL	271 376.07€	271 376.07€

- BUDGET LOTISSEMENT LE VILLARD 2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 835.30 €	24 835.30 €
Section d'investissement	32 160.60€	32 160.60 €
TOTAL	56 995.90 €	56 995.90 €

Délibération dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, Considérant que la Collectivité a adopté par délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune et budget lotissement

Vu l'article I.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ». Le Conseil municipal, entendu l'exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Carrière CUBIZOLLES : rendez-vous notaire pour acte notarié suite à l'enquête publique de l'an dernier pour déplacement chemin

Terrain de camping : voir la possibilité de confier la gestion du camping à un particulier. Faire publicité sur ILLIWAP

Abri bus : Jean-Louis MARION a vu avec les services techniques Département, Communauté d'agglomération et Région pour la pose de 2 abri bus : un dans le bourg sens Saugues Le Puy vers la fontaine route de Monistrol (déposé un dossier auprès des services de la DDT et du service départemental de l'Architecture) et un abri bus à ralentir.

Correspondant Eveil : Mr Barlier, actuel correspondant de l'Eveil a fait part de son intention d'arrêter cette fonction et demande à la mairie de faire la publicité pour trouver un correspondant.

La séance est levée à 0H30